

30 & 31 mars 2017 Le Gouverneur (01)

Division 1 Seniors Messieurs Ligue

Conditions de participation

Pour les clubs

 Valence Saint Didier, Charmeil, Gouverneur, Bresson, Golf Club de Lyon, Divonne, Lyon Verger, Miribel-Jonage, Trois Vallons, Les Etangs, Les Chanalets, La Valdaine.

En cas de forfait d'une équipe, elle sera remplacée par une équipe de la division inférieure.

Pour les équipiers

Joueurs nés avant le **15 septembre 1967** (date identique à la Promotion).

<u>Important</u>: les clubs doivent communiquer à la ligue Auvergne Rhône Alpes la liste des joueurs qui ne sont pas encore seniors entre la date de la compétition et le **15 septembre 2017** pour pouvoir les inscrire sur EXTRANET.

<u>Forme de jeu</u>

Départs : Repères 3 (jaunes)

Phase de qualification - 1er jour

6 simples / stroke-play / 18 trous.

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Phase finale pour la titre - 2ème jour

1 foursome et 4 simples consécutifs / match-play / 18 trous.

Les 2 premières équipes jouent pour le titre.

Les équipes classées 3^{ème} et 4^{ème} jouent pour la 3^{ème} place.

Phase finale pour les barrages – 2ème jour

1 foursome et 4 simples consécutifs / match-play / 18 trous.

Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien : 5 v 12, 6 v 11, 7 v 10 et 8 v 9.

Engagement

Les inscriptions des équipes et des équipiers se font sur Extranet.

Date limite pour les équipes : 14 mars 2017 inclus.

Date limite pour les équipiers : 22 mars 2017 inclus.

Les droits d'engagement sont fixés à 250€ par équipe, règlement au plus tard le 14 mars 2017 avant minuit, impérativement par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes.